

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 9 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

Des environs de la tranchée, devant Mayence, du 28 juin.

HIER toutes les batteries firent un feu si terrible que le feu prit au Dôme & à l'église de Saint-Etienne, à la porte dite du Bouc, ou Bocks-Thors & à la citadelle; mais il fut bientôt éteint: les assiégés ripostèrent de leur côté; mais leur feu ne fut pas très-vif. Sur les cinq heures du soir, ils y eut, de la part des assiégeans, un nouveau bombardement, entr'autres 5 boulets coururent dans la ville, & mirent le feu aux environs de l'église dite des *Amies* (*Liebfrauenkirche*); l'église, le clocher, & plusieurs maisons adjacentes, construites en bois, furent réduites en cendres. Ce matin le feu paroît éteint. — Entre Weisau & Marienborn, nous avons entendu un feu de peloton très-vif. Cette nuit les François ont à plusieurs fois tenté une sortie; mais ils ont constamment été repoussés.

Le courrier va partir. Voici ce que l'on dit au sujet de Mayence.

1°. Les François ont fait hier deux sorties furieuses, fait beaucoup de mal aux ennemis, mais ont été à la fois repoussés avec perte.

2°. Les Autrichiens ont enlevé aux François une redoute, en ont été chassés, & l'ont repris après avoir reçu un renfort de troupes. Il y a eu beaucoup de sang répandu de part & d'autre.

3°. Mayence a été canonné ou plutôt foudroyé; les boulets rouges ont mis le feu à l'église Notre-Dame & à l'auberge de l'Agneau, ce qui a réduit en cendres la rue dite des Cordonniers.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 20 juin.

Nos observateurs militaires & politiques témoignent de la surprise de ce que le général Custine semble abandonner Valenciennes & Condé à leurs propres forces. Se défieroit-il de l'armée qu'il commande? On dit qu'il l'exerce à toute outrance, & qu'il la retranche de même. S'il faut en croire les rapports que l'on dit avoir reçus, il a auprès de lui 80 mille hommes. Avec une pareille force, il est difficile de ne pas succomber à la tentation de faire des mouvemens en avant. La suite nous apprendra ce qu'il faut penser de cette inaction peut-être simulée.

Quoi qu'il en soit, l'on ne craint pas d'affirmer ici que pour

peu que le siège de Valenciennes dure, la place se trouvera méamorphosée en un tas de cendres & de ruines. Le feu des assiégés n'est pas moins vif que celui des assiégeans: ils ont fait, le 19, une nouvelle sortie; le sang y a coulé; voilà à quoi se réduit son effet. Les travaux que le prince de Cobourg a entrepris, pour assurer & accélérer la réduction de Valenciennes, sont dignes d'admiration. Des témoins oculaires affirment que jamais les Romains n'auroient pu en entreprendre de plus hardis, ni les exécuter plus promptement. Comme le prince redoutoit les inondations qui pouvoient détruire ses approches, il a fait creuser un canal de l'étendue de près de deux lieues, pour y donner un nouveau lit à l'Escaut, & détourner ses eaux des murs de la place. D'un autre côté, se trouvant gêné par l'intervalle qui sépare les deux hauteurs, dont la forteresse est déterminée, il a conçu & exécuté le projet d'unir les deux hauteurs par leurs sommités: pour cet effet, un pont conduisant d'une sommité à l'autre, a été construit de très-grosses poutres; il est si solide, qu'on y a établi des batteries.

Condé, toujours bloquée, tire toujours sur les travailleurs. Le commandant refusoit de croire que le camp de Famars fût pris; on lui a permis d'y envoyer un officier qui pût s'en convaincre par ses propres yeux, & que nul secours ne peut plus venir de là.

Vers Lille, il se manifeste aussi des apparences qui font croire à une attaque prochaine, dirigée contre le camp de la Madeleine, qui couvre cette ville.

FRANCE.

De Paris, le 9 juillet.

L'arrivée d'un corps de Russes dans les Pays-Bas, annoncé par Custine, est assurément prématuré; l'escadre russe avoit quitté les parages suédois le 14 juin, & le 18 elle n'avoit pas paru sur les côtes de Danemarck. Il faut au moins six semaines pour arriver au port d'Ostende: ainsi cette armée de 12 mille russes ne peut se réunir à l'armée du prince de Cobourg qu'à la fin de ce mois.

On écrit de la Haye, le 18 juin, que le colonel Quars est mort de ses blessures.

Il paroît certain que Dumouriez, chassé de l'Angleterre, est revenu dans la Belgique. Voici encore une anecdote sur cet ex-général fugitif: lors de son séjour en Allemagne, il avoit sollicité un asyle dans les états d'un prince qu'on n'a pas jugé

prudent de nous nommer : le prince lui fit répondre qu'il ne pourroit pas le recevoir comme émigré, & qu'il seroit obligé de le faire pendre comme Jacobin.

Il y a eu un duel au bois de Boulogne ces jours derniers. Un jeune homme à moustaches, se tenant de la caste des ci-devant, a insulté sur le boulevard un homme à talens, acteur de l'un des principaux théâtres, qui s'est comporté avec tout le courage & le sang-froid d'un brave républicain; ils s'étoient donnés rendez-vous au bois de Boulogne : le soifisant seigneur a reçu deux coups d'épée : l'insulté vouloit s'en tenir là, voyant que son adversaire étoit hors d'état de se défendre; mais le jeune bravache a voulu continuer le combat au pistolet : le républicain eut beau lui représenter qu'il valoit mieux attendre qu'il fût guéri, son adversaire le força de finir cette affaire & de tirer le premier; il eut la générosité de tirer à côté; ce qui déterminait l'autre à en faire de même. Il seroit bien à souhaiter que les loix eussent pourvu à ces insultes sans agression.

Suite du rapport des commissaires de la section du fauxbourg Montmartre, sur les chefs d'accusation contre les trente-deux députés.

Les preuves qu'ils se sont opposés à la mort du tyran, & qu'ils ont fait tous leurs efforts pour retarder son jugement, sont :

- 1°. L'appel au peuple qu'ils ont fait naître, que Salles a demandé le premier, & qui a été appuyé par Buzot, Rataud, Biroteau, &c.
- 2°. Que Barbaroux a invité le bataillon de Marseille à venir à la convention, tandis qu'elle délibéroit sur la mort de Louis XVI.
- 3°. Que plusieurs membres cherchoient à effrayer la convention pour l'entraîner hors Paris, le jour où elle devoit prononcer sur la mort de Louis.
- 4°. Les discussions sans cesse renouvelées, les calomnies sans cesse dirigées contre Paris, quoique cette ville fut parfaitement tranquille, discussions & calomnies avec lesquelles on est parvenu à faire courir jusqu'à neuf heures du soir l'appel nominal sur la punition de Louis.
- 5°. L'attention de donner sur l'appel nominal des voix pour sauver Louis, lorsque les membres avoient voté dans un sens contraire.
- 6°. La petite intrigue de Brissot, Buzot & Barbaroux, de demander que l'exécution des Bourbons se fit avant d'exécuter Louis, afin de surprendre à son jugement.

Les preuves qu'ils ont voulu faire assassiner les députés qui ont voté la mort du tyran, sont,

- 1°. La lettre que Salles a écrite dans le département de la Meurthe & de la Moselle, pour exciter les habitans de ce département contre les députés;
- 2°. Les lettres écrites par Biroteau à Perpignan, qui ont manqué d'être funestes aux députés;
- 3°. Le fiel que Genfrené, Buzot, Petit ont répandu dans leurs discours contre les députés qui vouloient la mort du tyran;
- 4°. L'opinion contraire au jugement du tyran, que Valazé a fait afficher après l'exécution de Louis XVI;
- 5°. L'insulte que Petit a faite à le Pelletier, dans son opinion contre la mort de Louis XVI;
- 6°. La mort de le Pelletier;
- 7°. La poursuite & les insultes faites à plusieurs députés qui ont voté la mort;
- 8°. Les calomnies que Barbaroux a envoyés dans le département des Bouches-du-Rhône contre les commissaires de la convention;
- 9°. L'affaïné de Léonard Bourdon;
- 10°. Les efforts faits par le Hardy, Barbaroux, Louvet, pour que l'on mette en liberté les assassins de Léonard Bourdon;
- 11°. La lettre adressée à Barbaroux, annoncée par Thuriot avoir été arrêtée, dans laquelle on prevenoit qu'un bataillon départemental alloit partir pour chercher la tête de trois députés montagnards.

Les preuves qu'ils ont défendu ceux qui vouloient la royauté, sont :

- 1°. La demande faite par Buzot que l'on ne punisse pas de mort ceux qui demandoient le rétablissement de la royauté.

2°. La demande faite par Mazuyer que l'on ne punisse pas de mort une femme qui a dit qu'il falloit un roi.

3°. La proposition faite par le côté droit de la mise en liberté de Letellier, accusé d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté.

4°. L'opposition que Lafoucaie a mise à ce que l'on accordât de l'argent à ceux qui seroient arrêtés les assassins de Lepelletier.

5°. La chaleur avec laquelle Buzot a défendu le journaliste du Tableau Politique de Paris, accusé d'avoir injurié la convention, les comités, & Lepelletier assassiné.

6°. L'opposition que Guadet, Biroteau, Lanjuinais ont mise à la formation du tribunal révolutionnaire, qu'ils traitoient de tyrannie, dans la crainte, probablement, que les traîtres ne fussent condamnés.

N. B. Cette piece est encore très-longue; mais nous croyons cependant en avoir donné suffisamment pour fixer les idées de nos lecteurs sur les crimes que l'on reproche aux détenus. Nous l'avons choisie de préférence, parce qu'elle nous a paru la plus explicative, & que d'ailleurs la commune de Paris semble l'avoir adoptée, en l'honorant d'une mention civique à son procès-verbal, & en la renvoyant aux 47 autres sections pour y adhérer.

COMMUNE DE PARIS.

Du 6 juillet.

Les membres envoyés dans les sections pour presser le départ de la force armée pour le département qui se dispose à marcher sur Paris, ont fait leur rapport, & ils ont détaillé les difficultés qu'éprouve la levée du contingent.

Le mode de recrutement des sections, & le nombre d'hommes qu'elles doivent fournir, a donné lieu à une nouvelle discussion. Danouy a soutenu qu'il seroit impolitique de se borner à un contingent ordinaire dans ces circonstances; que le seul moyen efficace pour écraser les insurgés de l'armée brissotienne, étoit de se lever en masse. Cette mesure a paru un peu extrême. Louis Roux vouloit que l'on commençât d'abord par faire le contingent de deux hommes par compagnie, & qu'on s'en rapportât, pour les secours ultérieurs, au patriotisme des sections. Le citoyen Pache s'est rangé de ce dernier avis; il a observé que la levée d'un contingent nombreux entraîneroit encore beaucoup de délai, ce qui, selon lui, seroit on ne peut pas plus préjudiciable à la chose publique: il a dit, en outre, qu'il ne ne falloit plus employer le tems en délibérations, mais agir. En conséquence, le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur son précédent arrêté.

Sur une lettre des commissaires du conseil du Temple, qui annonce que la citoyenne Tison, femme-de-chambre de la veuve Capet, dont l'esprit est aliéné, a besoin d'être transportée dans une maison particulière, le conseil a arrêté que la translation auroit lieu.

Le conseil a arrêté en outre que les clefs du Temple resteroient entre les mains des six commissaires de garde; il a rapporté l'arrêté qui ordonnoit que ces commissaires ne pouvoient monter au Temple sans être accompagnés du porte-clefs, & il a placé auprès du petit Capet, qui maintenant occupe l'appartement de son pere, le citoyen Simon, ci-devant cordonnier, & son épouse.

La section des Invalides est venue faire part au conseil de son acceptation de l'acte constitutionnel. L'orateur a prononcé un discours accueilli au milieu des plus vifs applaudissemens; il a chanté ensuite, sur l'air des Marseillois, une chanson patriotique, dont l'effet a été un saint enthousiasme parmi les spectateurs. Le conseil en a arrêté l'insertion dans son affiche, l'impression & l'envoi aux départemens troublés par l'intrigue & le fanatisme.

La section des Gardes-Francoises a déposé sur le bureau le procès-verbal de son acceptation de la constitution. L'orateur a prononcé un discours qui a été fort applaudi.

Plusieurs à l'acte d'acceptation

Le conseil le 3 juillet

« Plus de jours, avec état possible »

» Cette & Angers »

vers Nantes pour suivra »

» Sarter Bertier & »

» Le gé de 25 mill »

Salomon v garde des f »

sur la Roc »

jets, en le »

trois armé »

an juste le »

à 65 mille »

à que 10 »

trois colon »

chaque col »

pour des »

des succès »

P. S. « »

Biron, qu »

couture du »

fait 500 p »

mons. — »

étoit dans »

la Rochelle »

peut pas »

& les déta »

loyons pa »

Quelques »

recrutement »

sections. »

La secti »

sur le bur »

stitutionnel »

tenelle au »

serme dan »

ont déposé »

& tous les »

onné l'hy »

C o »

L'admini »

rection »

un accord »

Les admi »

aussi dans »

oyens de »

lié, à l' »

Les admi »

jours c »

Plusieurs sections sont aussi venues apporter leur adhésion à l'acte constitutionnel, en déposant le procès-verbal de leur acceptation sur le bureau.

Du 7 juillet.

Le conseil a entendu la lecture d'une lettre datée de Tours, le 3 juillet. Elle contient les détails suivans :

« Plus de 20 mille hommes sont partis d'ici, depuis quatre jours, avec une artillerie formidable; le tout dans le meilleur état possible.... »

« Cette armée républicaine dirige sa marche sur Saumur & Angers, pour attaquer les rebelles. S'ils portent leurs pas vers Nantes, comme nous le présumons, notre armée les poursuivra jusques-là.... »

« Santerre est parti pour Saumur... Le général Menou, Burtier & autres, sont encore ici.... »

« Le général Biron étoit encore à Niort avec une armée de 25 mille hommes très-bien disciplinés... Westermann & Salomon vont toujours à la découverte, pour attaquer l'avant-garde des fanatiques rebelles qui paroissent vouloir se porter sur la Rochelle... J'espère que nous déjouerons leurs projets, en les forçant à fuir du côté de Nantes; & là, nos trois armées réunies écrasent ces scélérats. On ne fait pas un juste le nombre de ces coquins : on croit qu'il se monte à 60 mille hommes en totalité; mais on croit aussi qu'il n'y a que 10 mille hommes en état de se défendre. Ils forment trois colonnes : en calculant bien, il n'y a à combattre dans chaque colonne que 3 à 5 mille hommes. Qu'est-ce que cela pour des républicains? J'espère avant peu vous apprendre des succès définitifs.... »

P. S. « Nous venons de recevoir à l'instant une lettre de Biron, qui annonce que les rebelles ont été battus à plate-couture du côté d'Anceis, qu'on leur a tué 8 mille hommes, fait 500 prisonniers de guerre, & qu'on leur a pris 44 canons. — Le général Menou vient de m'assurer que Nantes étoit dans le meilleur état de défense, ainsi que l'armée de la Rochelle, & que la position de cette armée étoit on ne peut pas mieux combinée. D'après ces heureux événemens & les détails ci-dessus énoncés, il est impossible que nous ne soyions pas vainqueurs ».

Signé, FELIX, commissaire-national.

Quelques mesures ont été prises encore pour hâter le recouvrement sur lequel il s'élever des difficultés dans quelques sections.

La section des Sans-Culottes est venue en masse déposer sur le bureau son procès-verbal d'acceptation de l'acte constitutionnel. Le président du conseil a donné l'accolade fraternelle aux enfans adoptifs de la patrie que cette section renferme dans son sein, (les enfans de la Pitié). Les citoyennes ont déposé une couronne de chêne, emblème de la force, & tous les citoyens, saisis d'un saint enthousiasme, ont entonné l'hymne des Marseillois.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot).

Suite de la séance du dimanche 7 juillet.

L'administration du département de l'Aube a adhéré à l'indication : elle demande des secours pour subsistances : on lui accorde une avance de 300 mille livres.

Les administrateurs de la Charente-inférieure, qui sont aussi dans les bons principes, écrivent que tous les bons citoyens de la Rochelle, depuis l'âge de quinze ans, ont marché, à leur tour, contre les rebelles de la Vendée.

Les administrateurs d'Indre & Loire jurent qu'ils seront toujours de vrais montagnards.

La société populaire de Bayeux, département du Calvados, fait l'éloge de la constitution, & demande que le glaive de la loi frappe les fonctionnaires prévaricateurs.

Des citoyens de Salon, département des Bouches-du-Rhône, dénoncent les vexations commises dans leur ville par les fédéralistes de Marseille.

Le 6^e bataillon du Calvados, en garnison à Vienne, ne partage point l'opinion des carabots; il demande la punition des députés conspirateurs.

La société populaire de la section du Mail jure de défendre la constitution.

La section des Sans-Culottes a arrêté que le quart de ses citoyens partira pour écraser les royalistes de l'Eure & du Calvados.

Trois administrateurs d'Eure & Loire adhèrent à tous les décrets. — Un administrateur de l'Eure y adhère pareillement : la convention décrète qu'il pourra reprendre ses fonctions.

Les commissaires des sections de Paris viennent lire un mémoire sur l'amélioration du service des postes.

Un représentant-député dans les Pyrénées-Occidentales, écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port que les Espagnols, chassés d'Andaye & de tout notre territoire, ont perdu encore tous leurs équipages; nous leur avons tué 2 mille hommes; nous avons à regretter 126 tués & 200 blessés. L'armée républicaine, forte actuellement de 25 mille hommes, dont 10 mille sous la toile, sera bientôt portée à 28 mille.

Une longue dépêche du général Canclaux, en date du 30 juin, contient beaucoup de détails sur les actions qui ont eu lieu à Nantes les 27, 28 & 29 du même mois.

La nécessité d'assurer des subsistances aux armées de terre & de mer, motive un décret dont voici les principales dispositions.

1^o. Les ministres de la guerre & de la marine sont autorisés à faire acheter chez les particuliers & dans les greniers, les grains nécessaires pour l'approvisionnement des armées & des ports; & à cet égard, il est dérogé à l'article de la loi du 4 mai, qui défend d'acheter des grains ailleurs que dans les marchés publics.

2^o. Pour prévenir les fraudes & accaparemens, les commissaires seront porteurs de certificats faisant mention de la qualité & de la quantité de grains qu'ils seront chargés d'acheter; ils les exhiberont aux municipalités des lieux où seront des achats.

3^o. Les municipalités tiendront registre des grains vendus dans leurs arrondissemens.

4^o. Dans ces achats, il ne sera pas permis d'excéder le maximum du prix des grains, déterminé en conséquence de la loi.

La section des Droits de l'Homme venoit de présenter son vote d'acceptation; elle étoit encore présente, Drouet monté à la tribune : « Des malveillans, dit-il, ont répandu le bruit que le fils de Capet s'étoit évadé, & qu'on l'avoit porté en triomphe à Saint-Cloud : malgré l'impossibilité de cette évadation, & l'absurdité de ce bruit, le comité de sûreté générale a cru devoir nommer des commissaires pour constater la présence des individus renfermés au Temple : ces commissaires sont Maure, Chabot, Dumont & moi. Nous avons vu dans le premier appartement le fils Capet, jouant tranquillement aux dames avec son mentor; nous sommes ensuite monté chez les dames; nous avons trouvé Marie-Antoinette, sa fille & sa sœur, jouissant d'une parfaite santé. (Eclats de rire.) On se plaît à répandre chez les puissances étrangères que ces prisonniers sont maltraités; cependant, de leur propre aveu, il ne manque rien à leur commodité ».

« Il est malheureux, dit Robespierre, qu'on soit venu mêler des noms aussi méprisables aux touchantes acclamations d'un peuple qui s'élève à la liberté... On fait aussi courir le bruit qu'on vouloit couronner roi le fils de Capet; & à qui a-t-on imputé cet infâme projet? Aux fondateurs de la liberté, à la montagne, au peuple!... Apprenez donc par-là quelle est la perversité de vos ennemis, & croyez enfin que vous ne pourrez travailler efficacement à la prospérité du peuple, que lorsqu'ils auront expié leurs forfaits sous le glaive des loix. Il faut dire aussi que les agitateurs ont autant de part que les conspirateurs, à ces bruits aussi criminels qu'absurdes... Je demande que mon observation soit insérée dans le bulletin, & publiée par les journalistes patriotes, non par cette horde impure soudoyée par Pitt & Cobourg, & dévouée aux Guadet, Genfonné, Vergniaux. — La motion de Robespierre est décrétée.

Séance du lundi 8 juillet.

Saint-André annonce que les citoyens de Toulouse, arrêtés en vertu d'un décret, ont été retenus à Montauban, comme on les transféroit à Paris. — Le ministre de la justice prendra des renseignemens sur les motifs de cette conduite de la part des administrateurs de Montauban.

Dans la foule d'adresses d'adhésion, on remarque celle de la société populaire de Rouen, qui annonce l'heureux terme des divisions qui l'agitoient depuis quelques tems; tous les membres se sont réunis au principe sacré de l'unité & de l'indivisibilité de la république.

Le district de Veracuil rétracte les signatures qu'il a apposées aux arrêtés du département de l'Eure.

Le directoire de l'Orne proteste de son attachement à la convention, & de la haine qu'il porte aux fédéralistes ou royalistes.

Les assemblées primaires des cantons de Sucey, Charenton, Versailles & Saint-Denis, apportent, en corteges nombreux & brillans, leurs votes d'acceptation.

Le département d'Eure & Loire a suspendu de ses fonctions un district opiniâtre dans le fédéralisme.

Les représentans-députés dans la Loire-Inférieure, écrivent de Nantes, en date du 1^{er} juillet, qu'un général de brigade dont le nom nous est échappé, & dont, par erreur, ils avoient fait l'éloge dans le récit de l'affaire de Nantes, a été suspendu par eux, & mis aux arrêts par le général-commandant, attendu qu'il est prévenu d'avoir, au mépris des ordres qui lui étoient donnés, quitté son poste au moins imprudemment, & fortement exposé les braves soldats placés sous son commandement.

Une autre lettre des mêmes représentans-députés, datée du 3 juillet, annonce que les rebelles se sont encore montrés au-delà des ponts de Nantes, & ont jetté quelques boulets rouges. Cette tentative ne leur a pas mieux réussi que la première.

St-Just, au nom du comité de salut public, présente enfin le rapport sur les députés détenus. Voici, par sommaires, un extrait de cet ouvrage:

Nouvelle conjuration, dans laquelle le général Dillon est impliqué, & ayant pour but de faire monter sur le trône le fils Capet, & de donner la régence à sa mere; complicité évidente de Buzot, Gorsas, &c., qui déjà tendent les bras à la Vendée. Rien ne ressemble à la vertu comme un grand crime. Fluctuation de l'assemblée entre deux minorités, l'une ardente & républicaine, l'autre mystérieuse, obstruant les délibéra-

tions & ramenant à la monarchie par l'intrigue. Portrait de Brissot; il fut trop déshonoré pour avoir des complices, il eut des amis qui, par séduction, conspirèrent avec lui; cet homme eut de l'ambition, il n'eut point de courage. Après le 10 août, on vouloit la déchéance, & non la république; on favorisoit donc un usurpateur: Le duc d'York, auquel on perçoit, & qui commande un corps de troupes contre la France, affecte d'avoir les plus grands égards pour les habitans de la partie de notre territoire qu'il occupe; on dit qu'il ménage son propre pays. — Le rapporteur, chargé de proposer la suspension, commença ainsi son rapport: Je vais vous proposer une mesure bien rigoureuse, je m'en rapporte à la douleur dont je vous vois pénétrés. — Brissot se rendit à l'hôtel de la justice; il demanda que les sceaux fussent conservés, & que Louis fût traité avec ménagement. — Manu propose de faire Petion président de la France, & d'ordonner que le peuple se tiendra debout & découvert en présence de ce président. — Obstacles apportés au jugement de Louis & défiances semées contre Paris. — Le peuple anglois appelle au trône le fils de Charles 1^{er}, parce que Cromwel n'établit qu'un gouvernement provisoire. — Petion disoit qu'il ne pouvoit pas empêcher les massacres du 2 septembre, parce qu'il ne vouloit pas risquer sa popularité. — Ils font poursuivre les prétendus auteurs des ces massacres, pour éviter eux-mêmes les poursuites. Brissot demande: Morande est-il assassiné? — Le fils de Dupont de Nemours, créature de Brissot, est pourvu d'une place importante: Genest, ami de Brissot, est en ce moment à Philadelphie. — Dumouriez n'a en vue que sa propre fortune. On popularise dans l'armée le fils d'Orléans; on jette sur mademoiselle Orléans l'intérêt d'une espèce de proscription. Cependant Buzot ne veut pas qu'on punisse de mort les royalistes; il observe qu'un ambitieux fait se mettre au-dessus de cette peine: son valet est arrêté échauffant le peuple: Boudon est assassiné à Orléans; il ne veut pas que cette ville soit déclarée en rébellion. — Dumouriez donne bataille à Nerwinde; il se bat en déterminant quand il se voit vaincu, il change ses projets, il songe à déclarer la guerre à la convention. — Thomas Payne. — Paoli. — Inard. — Royalistes à Lyon, à Marseille, à Bordeaux accablés d'assignats à l'effigie du du ci-devant roi. — Marseillois mettant les patriotes de Tarascon dans les fers arrivés à Lyon. — Liberté & droits de l'homme bloqués dans Paris; ils ne périront pas. — Conciliabules pour aviser aux moyens de faire monter sur le trône le fils de Capet; les conspirateurs & complices seroient devenus de droit ses gardes du-corps, & auroient porté à la boutonnière, attachée à un ruban noir-blanc, une médaille représentant une aigle qui renverse l'anarchie.

La convention ordonne l'impression de ce rapport & de toutes les pièces justificatives dont aucune n'a été lue; les imprimés seront distribués à chacun des membres, au nombre de six exemplaires, & envoyés dans les départemens & dans les armées. — Le projet du comité consiste à déclarer trahis à la patrie les membres fugitifs; à décréter d'accusation Genfonné, Guadet, Vergniaux, Biroteau, Gardien, &c., & à rappeler Bertrand & les autres qui ne sont qu'égarés. Ce projet sera discuté trois jours après la distribution.

La convention décrète que le citoyen Caritat, dit Condorcet, & le citoyen Devérité, deux de ses membres, seront mis en arrestation, & que les scellés seront apposés sur leurs papiers. (Nous ferons connoître demain les motifs de ce décret).